



Versement de la pension alimentaire

Par **тиноam**, le 11/01/2008 à 09:07

Bonjour,

J ai 45 ans divorcé depuis 15 ans. J ai deux filles à la charge de mon ex. Je paie depuis une pension alimentaire pour l'éducation et l'entretien de mes enfants. Mon aînée à 18 ans et toujours scolarisée. Je voudrais juste savoir si je peux dissocier la pension en donnant directement la moitié de celle ci à ma fille aînée bien qu'elle soit toujours à la charge de mon ex?

Merci
Thierry

Par **patrick02**, le 11/01/2008 à 18:15

Bonjour,

Hélas, je crains bien que la réponse soit non surtout si cette "condamnation" au paiement de la P.A figure sur un Jugement.

.....payable au domicile de la mère.....

A bientôt,
Patrick